LETTRE D'INFORMATION **N°1** / Octobre 2024

MA VILLE JARDIN AU BORD DE L'OCÉAN

FRONT DE MER 4

Top départ des travaux !

La requalification du front de mer, entre la pointe de Port-Désiré et la plage de Villès-Martin, est officiellement lancée.

Boulevard Albert 1er
Image non contractuelle © Spectrum

Ce tronçon du front de mer, que vous empruntez peut-être chaque jour, s'apprête à être réaménagé pour devenir plus accueillant et fonctionnel, tout en préservant son cadre naturel exceptionnel. Ce projet marque une étape clé dans l'embellissement du littoral nazairien, atout précieux de notre ville jardin au bord de l'océan.

Les travaux, qui se dérouleront en deux phases, démarrent. Cette lettre vous informe sur les interventions prévues ainsi que sur l'organisation du chantier lors de la première phase. Malgré tous les efforts mis en œuvre pour minimiser les perturbations, des désagréments temporaires demeurent inévitables.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre patience pendant cette période. À terme, ces aménagements offriront un nouveau souffle à ces espaces publics proches de chez vous, améliorant ainsi votre cadre de vie. Nous sommes impatients de partager avec vous les premières réalisations de ce projet !

Christophe Cotta, *adjoint au maire en charge de l'aménagement urbain*

Saïd Merniz, *adjoint de quartier Front de mer et Kerlédé*

saint-nazaire agglo

SAINT-NAZAIRE

Plage de Villès-Martin
Image non contractuelle © Spectrum

LES GRANDS OBJECTIFS DU PROJET

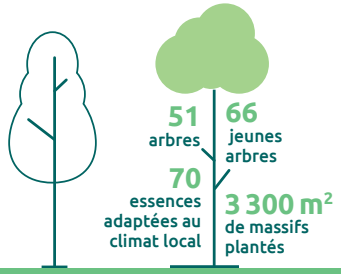

PROLONGER

la promenade jusqu'au sentier côtier

en créant un cheminement en bois sur la plage et une estacade sur pilotis accessibles à tous.

VÉGÉTALISER

les espaces publics

pour favoriser la biodiversité, embellir et rafraichir les lieux, tout en préservant les vues panoramiques sur l'océan.

AMÉNAGER

des espaces de détente et de convivialité

avec l'installation de grands bancs face à la mer, d'aires de jeux inclusifs pour les petits et les tout-petits, d'équipements sportifs en plein air et d'un espace dédié aux food-trucks.

FAVORISER

les mobilités douces et apaiser les circulations

en aménageant des infrastructures confortables et sécurisées pour les piétons et les cyclistes, avec des voies dédiées, une signalisation claire, des trottoirs élargis, un éclairage amélioré, de nombreux appuis-vélos, et en réorganisant le stationnement pour un meilleur partage de l'espace.

RESTAURER

et mettre en valeur le patrimoine

avec la remise en état de l'accès au phare de Villès-Martin, la réinstallation de l'œuvre « Les Javelots » de Peter Logan et la valorisation du bunker de la pointe de Port-Désiré, qui sera intégré à l'aménagement paysager et rendu accessible au public.

PRÉSERVER

et enrichir les espaces propices aux animations

pour accueillir des événements festifs, culturels et sportifs.

AMÉLIORER

la gestion des eaux usées et assurer une qualité optimale des eaux de baignade

grâce à la construction d'un nouveau bassin de rétention et d'un poste de refoulement associé.

Pour des raisons de sécurité, 12 arbres en mauvaise santé seront retirés dans le cadre de ces travaux. L'opération se déroulera hors période de nidification pour respecter le cycle de la faune locale.

Place Neptune
Image non contractuelle © Spectrum

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

2024 — 2025 — 2026

PHASE 1
D'octobre 2024 à juillet 2025

PHASE 2
De septembre 2025 à mai 2026

Aménagement des espaces publics *(Ville de Saint-Nazaire)*

De novembre 2024 à janvier 2026

Construction de l'ouvrage de régulation des eaux usées *(Saint-Nazaire Agglo)*

Zoom sur les aménagements réalisés pendant la phase 1

PENDANT LES TRAVAUX

Phase 1 (d'octobre 2024 à juillet 2025)

ACCÈS AUX LOGEMENTS

Les accès riverains sont garantis pendant toute la durée du chantier via des cheminements adaptés selon l'avancement des travaux.

PLAGE DE VILLÈS-MARTIN

- **L'accès à la plage et au restaurant Le Papillon est maintenu** via des voies piétonnes signalées.
- Les sanitaires de la place Neptune seront inaccessibles pendant les travaux à l'arrière de la plage.
- **Relocalisation des food-trucks** sur le belvédère du Bout du Monde à Kerlédé.

PIÉTONS ET CYCLISTES

La circulation reste possible en périphérie des zones en travaux.

> Pour les piétons, la promenade côté mer est déviée sur le trottoir côté habitations.

> Les cyclistes sont invités à suivre les déviations mises en place.

BUS

La circulation de la ligne U3 est maintenue, mais des modifications d'itinéraire temporaires sont possibles. En cas de déviation, Ycéo communiquera directement auprès des usagers et les arrêts les plus proches seront signalés.

> **Pour plus d'informations,** consultez yceo-mobilite.fr.

VOITURES

- **Boulevard Albert 1er** : vitesse limitée à 30 km/h, circulation ponctuellement alternée ou interrompue (déviations via les voies parallèles) et suppression des places de stationnement.
- **Parking de la rue des Fauvettes inaccessible** (relocalisation d'une place PMR de l'autre côté de la rue, en face du parking).
- **Interruption de l'accès à la rue Marcel Sembat depuis la place Neptune** pour la construction de l'ouvrage de régulation des eaux usées (jusqu'à début 2026).

COLLECTE DES DÉCHETS

Le ramassage des ordures ménagères est maintenu aux jours habituels, mais pourrait connaître quelques changements d'horaires en cas d'interruption de la circulation.

> **Pour plus d'informations,** contactez la direction de la gestion et de la valorisation des déchets de Saint-Nazaire Agglo au 02 51 76 13 22.

NUISANCES SONORES

Des circulations d'engins et des nuisances sonores sont à prévoir entre 7h et 20h, notamment en raison des travaux de construction de l'ouvrage de régulation des eaux usées sur la place Neptune. Une paroi anti-bruit est installée du côté des habitations pour limiter la gêne occasionnée.

Merci de votre compréhension.

Pour rester informé des dernières actualités du projet et poser vos questions :

- Aménagement des espaces publics : **atelier@saintnazaire.fr / 02 40 66 63 64**
- Construction de l'ouvrage de régulation des eaux usées : **02 40 17 83 00**